



Le point de vue du consultant

Le SEPA et Sage ERP X3

● Information de dernière minute

Devant le manque de préparation des entreprises, la Commission européenne a décidé jeudi 09 Janvier 2014 de **prolonger jusqu'au 01 Août 2014** la période de transition pour l'entrée en vigueur des nouvelles normes de paiement européennes SEPA.

Pendant cette période transitoire, les paiements qui ne correspondent pas aux normes Sepa pourront encore être acceptés. L'exécutif européen a toutefois prévenu que cela « ne changeait pas la date limite formelle pour la migration du 1er février 2014 », et qu'il n'y « aurait pas de délai supplémentaire » au-delà du 1er août.

● Définition du SEPA

La réglementation SEPA (Single Euro Payments Area) est une réglementation Européenne visant à gommer toutes les différences nationales en matière de paiement, au profit d'une zone Européenne unifiée, dans laquelle tous les acteurs peuvent émettre et recevoir des paiements en Euros, au même coût, avec la même sécurité et la même rapidité de traitement.

La date butoir pour la **France est le 01/02/2014**. Cette date concerne aussi bien les virements (SCT) que les prélèvements (SDD).

A partir de cette date, dans les 33 pays européens de la zone SEPA, tous les virements et prélèvements devront être effectués selon ces normes SEPA, qu'il s'agisse de paiements nationaux (virement au profit d'un de vos fournisseurs français ou prélèvement sur le compte d'un de vos clients français, par exemple) ou transfrontaliers.

● Solutions pour la mise en œuvre du SEPA dans Sage ERP X3

Suivant votre version d'X3 et votre niveau de patch, les solutions sont différentes :

Pour les virements SCT uniquement :

- **Sage ERP X3 – Version 5 & 6** : A partir de la liste 24, les virements SCT sont gérés nativement dans X3. Il est possible d'intégrer les mises à jour à partir de la liste 22
- **Sage ERP X3 – Version 140** : La gestion des virements SCT dans cette version n'est pas gérée nativement.



Pour les prélèvements SDD :

- **Sage ERP X3 – Version 6** : Les mises à jour concernant les prélèvements SDD ont été livrés en plusieurs lots, liste 26 et 27 (Sortie prévue en janvier 2014). Il est possible d'intégrer ses maintenances à partir de la liste 25.
- **Sage ERP X3 – Version 5** : Les mises à jour concernant les prélèvements SDD seront disponibles en liste de patch 25 (Sortie prévue en Janvier 2014). Il est possible d'intégrer ses maintenances à partir de la liste 24.

La mise en place des prélèvements est une Option vendue, par pack de 10.000 prélèvement / an.

● Solutions alternatives

Sage Connect :

Pour les clients qui sont dans l'impossibilité d'être dans la liste de patch requise pour installer les maintenances des virements, une solution temporaire existe via l'outil « Sage Connect ».

A noter que cet aménagement logiciel n'est qu'une solution palliative et transitoire pour les clients en passe de migrer vers une version récente. Il n'intègre pas toutes les évolutions réglementaires, il ne sera pas étendu à la gestion SDD.

Solution FRP :

- Sage FRP Trésorerie
- Sage Business Exchange
- Sage Banque Paiement 1000

● Principales fonctionnalités des prélèvements

- Gestion des mandats : mandathèque gérée au niveau Société x Client x RUM (N mandats / client, 1 mandat par default)
- Gestion des documents : Rattachement de fichiers PDF au mandat
- Pré-notifications : Mention au niveau de la facture ou avis de prélèvement
- R-Transactions : Gestion manuelle des rejets, révocation,
- Amendements : Les amendements seront déclenchés automatiquement à l'issue de la mise à jour des données de référence (Raison sociale, IBAN, ...)

Comme pour tout format bancaire, Sage ERP X3 produit un fichier standard. **Un test de conformité avec chaque banque est nécessaire.** L'expérience montre en effet que chaque banque est susceptible d'exiger des informations complémentaires dans les formats électroniques. Le paramétrage des fichiers bancaires permet d'ajuster la structure et le contenu des fichiers par banque.

Arnaud MARTINEZ
Consultant Finance - e-THEMIS

● Contact

e-THEMIS
Hervé PARIZOT
www.e-themis.com
Tél. : 01 30 08 70 90

